

Rapport d'évaluation

**Bilan du plan d'aide à la réussite
(2000-2003)**

de l'École commerciale du Cap

Août 2004

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Au printemps 2000, le ministère de l'Éducation du Québec a demandé à tous les collèges d'élaborer un plan triennal d'aide à la réussite devant être implanté dès l'année scolaire 2000-2001. Ce plan devait préciser les obstacles à la réussite et à la diplomation, proposer des objectifs mesurables et prévoir les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a déjà évalué la qualité formelle du plan de chacun des collèges et elle a examiné le suivi que ceux-ci y ont apporté en 2001-2002. Elle évalue maintenant l'efficacité de chacun de ces plans d'aide à la réussite.

Lors de sa réunion tenue le 24 août 2004, la Commission a évalué le bilan que l'École commerciale du Cap a dressé de l'application de son plan d'aide à la réussite. Elle a accordé une importance particulière aux indicateurs de réussite, à la mise en œuvre du plan et à l'efficacité des mesures d'aide.

La Commission expose ci-après son analyse du rapport du plan d'aide à la réussite de l'École et formule, au besoin, des suggestions et des recommandations dans le but de l'aider dans la production de son prochain plan.

Les indicateurs de réussite

Les données sur les indicateurs de réussite proviennent des statistiques du ministère de l'Éducation. Elles concernent la réussite des cours en première session, la réinscription au troisième trimestre et la diplomation et elles portent sur les cohortes des nouveaux inscrits à chaque session d'automne. Les statistiques relatives à la réinscription et à la diplomation incluent tous les élèves de l'École d'une même cohorte, que ceux-ci aient poursuivi ou non leurs études dans le même programme ou dans le même établissement. Les cohortes analysées pour la réussite des cours au premier trimestre sont celles de 1998 à 2002, alors que la réinscription au troisième trimestre est étudiée pour les cohortes de 1998 à 2001. L'examen des taux de diplomation couvre les cohortes de 1994 à 2000, selon les secteurs et la durée d'observation. Dans tous les cas, les deux premières cohortes servent de point de référence car elles ne comptent aucun élève ayant pu être touché par le plan d'aide à la réussite, alors que les cohortes suivantes sont composées d'élèves susceptibles d'avoir été rejoints par les mesures du plan.

L'École devait analyser l'évolution des indicateurs de réussite et de persévérance en relation avec les cibles qu'il s'était fixées. Elle devait aussi examiner l'évolution du taux de diplomation.

La réussite des cours en première session

Les données ministérielles sur les indicateurs de réussite de l'École commerciale du Cap concernent les deux programmes conduisant à un DEC, *Techniques administratives* et *Techniques de bureautique*. Le nombre de nouveaux inscrits est passé de 25 à 10 élèves entre 1998 et 2002; l'interprétation des données doit être nuancée en conséquence. Depuis l'application du plan, les taux de réussite « *fort et maximal* » sont supérieurs à 90 % et les taux « *faible et nul* » sont passés de 12 % à 0 %.

La réinscription au troisième trimestre

Le faible nombre d'élèves et la variabilité du taux de réinscription d'une année à l'autre ne permettent pas de déceler une tendance. L'École souligne cependant que la rétention des élèves représente un problème sérieux.

La diplomation

Il est encore trop tôt pour apprécier pleinement l'effet du plan d'aide à la réussite sur la diplomation. Le taux de diplomation en durée prévue varie beaucoup mais le taux de diplomation, deux ans après la durée prévue, progresse de manière significative. L'École n'a cependant fait aucune analyse de ses taux de diplomation ni présenté aucun tableau à ce sujet.

Appréciation des résultats obtenus

L'École commerciale du Cap est généralement satisfaite de ses résultats. La Commission constate, pour sa part, que le taux de réussite en première session et le taux de diplomation, deux ans après la durée prévue, progressent bien. Le taux de réinscription au troisième trimestre enregistre cependant des fluctuations. À cet égard, l'École aurait gagné à faire une analyse plus approfondie de ses indicateurs, en particulier le taux de persévérance.

La mise en œuvre

L'École n'a pas fourni les informations permettant de rendre compte du degré de réalisation du plan et d'expliquer les facteurs qui l'ont peut-être amenée à modifier ou à annuler des mesures d'aide. En fait, le bilan n'indique pas si la mise en œuvre a bien fonctionné ni dans quelle mesure les gestes posés lui ont permis d'atteindre les résultats qu'elle avait ciblés.

De plus, l'établissement n'a pas identifié les points forts de sa mise en œuvre pas plus que les aspects qu'il devrait améliorer dans son prochain plan. En somme, la Commission ne peut se prononcer sur la mise en œuvre du plan d'aide à la réussite.

L'efficacité des mesures

L'École considère que les mesures mises en place sont efficaces. Cependant, aucune mesure d'aide n'a fait l'objet d'une évaluation spécifique. Le bilan ne permet pas d'identifier les mesures les plus efficaces pour hausser la réussite au premier trimestre, la persévérance dans les études ou la diplomation. L'établissement n'a pas profité de l'occasion pour améliorer certains aspects qu'il juge lui-même comme des points faibles dans les deux programmes qu'il offre, c'est le cas notamment de la rétention des élèves.

Si les données quantitatives sont peu représentatives de sa situation, l'École aurait pu utiliser des moyens qualitatifs pour réaliser l'évaluation de ses mesures d'aide à la réussite et proposer des améliorations. Pour ce faire, l'établissement pouvait s'appuyer, par exemple, sur l'opinion des élèves ou des intervenants. En conséquence,

la Commission recommande à l'École commerciale du Cap de procéder, dans son prochain plan, à une évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures qu'il a déjà implantées.

Conclusion

Depuis l'application du plan, le taux de réussite des cours en première session progresse sensiblement tandis que le taux de persévérance varie beaucoup d'une année à l'autre. Bien que l'École ait identifié la rétention des élèves comme un point faible, elle ne s'est pas servie du bilan du plan d'aide à la réussite afin de suggérer des améliorations. Pour le prochain plan, l'institution devra donc procéder à l'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité de ses mesures.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Robert Payeur, agent de recherche